



***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-deux, le 7 octobre, à vingt heures trente,

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LANDERONDE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire salle du Conseil, à la mairie, sous la présidence de Mme Angie LEBOEUF, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents votants : 16

Etaient présents : Mme LEBOEUF (Maire), M. DUVAL, Mme GRAVOUIL, M. COTHOUIST, Mme PAUL-JOUBERT, M. GAUDOUX, Mme RAULIN, Mme PETIT, M. JOLLY, Mme REDAIS GABORIT, M. AIELLO, M. CLEMENT, Mme LEBLOND, M. HENNINOT, Mme BENATIER, M. CUVIGNY

Etaient excusés :

M. PERROCHEAU a donné pouvoir à M. COTHOUIST

Mme GARNIER a donné pouvoir à M. HENNINOT

M. DUBARLE

DCM_2022_10_038 : REMPLACEMENT DE MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS

Madame le Maire expose :

Suite à la démission de leurs mandats de conseillers municipaux de Madame Marion LONG et Monsieur Thomas CLOUET, Elisa BENATIER et Guillaume CUVIGNY, suivants sur la liste « Tous acteurs pour Landeronde » ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame LONG était membre des commissions 1-Finances et Vie économique et 4-Culture, évènementiel, communication.

Monsieur CLOUET était membre des commissions 2-Jeunesse, 3-Vie associative et équipements sportifs et 5-Urbanisme, cadre de vie et environnement.

Pour les remplacer, il est proposé de désigner :

- Monsieur CUVIGNY au sein des commissions 1- Finances et vie économique et 2- Jeunesse.
- Madame BENATIER au sein des commissions 4 – Culture – Evènementiel – Communication et 5- Urbanisme – cadre de vie et environnement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ~~son article L2121-22~~,
Vu la délibération du Conseil municipal n°DCM_2020_06_021 en date du 12 juin 2020,
Vu la démission présentée à Madame le Maire par Madame Marion LONG et Monsieur Thomas CLOUET le 10 mai 2022,

Considérant qu'il a lieu de désigner des nouveaux membres au sein des commissions susvisées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Guillaume CUVIGNY membre des commissions « 1- Finances et vie économique » et « 2- Jeunesse »
- Désigne Madame BENATIER au sein des commissions 4 – Culture – Evènementiel – Communication et 5- Urbanisme – cadre de vie et environnement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire
Angie LEBOEUF

Publié le 14/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr